



# Évolution de la législation

*L'installation d'un kit VAE sur son vélo est encadrée par une législation spécifique, législation qui ne cesse d'évoluer, et de nous interroger, comme en témoigne la publication d'un nouveau décret le 9 août 2023.*

Le montage d'un kit VAE sur son vélo est encadré par certaines règles et mesures de précautions. Le 9 août 2023, la Direction de l'information légale et administrative (DILA) a publié un texte dans ce domaine.

## La diffusion légale c'est quoi ?

La Direction de l'information légale et administrative (DILA) est une direction d'administration centrale des services du Premier ministre, placée sous l'autorité de la secrétaire générale du gouvernement. Elle exerce les missions de diffusion légale, d'information administrative d'édition et de débat public.

La DILA assure la publication des lois et décrets au *Journal officiel*, sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). Elle édite et diffuse les textes législatifs et réglementaires français, mettant à la disposition de tous

la norme juridique française. Elle garantit également la transparence économique et financière par la publication au niveau national de l'ensemble des informations légales, économiques et financières relatives à la vie des entreprises et au milieu associatif.

## Que dit le texte ?

« Vous souhaitez transformer votre vélo classique sans assistance électrique en l'équipant d'un kit de motorisation électrique (batterie, contrôleur et moteur) afin de vous déplacer plus facilement ? Avant de choisir entre un moteur roue ou pédalier et d'installer votre kit de conversion, connaissez-vous les règles à respecter pour circuler sur la voie publique ?

Vous pouvez électrifier votre vélo et circuler sur la voie publique à condition que :

- sa puissance maximale soit de 250 W ;
- sa vitesse maximale soit de 25 km/h.



*L'assistance ne se déclenche qu'au pédalage et se coupe à l'arrêt du pédalage. Il est cependant autorisé de mettre en place une assistance au démarrage sans avoir recours au pédalage mais elle ne doit pas excéder 6 km/h. »* Ce qui correspond à la norme d'un moteur de VAE. Cela nous concerne car nous savons bien que certains d'entre nous souhaitent s'équiper de kit.

### Les risques que cela engendre

La Fédération française de cyclotourisme recommandait de faire réaliser le montage du kit par un professionnel qui par sa facture assure la conformité de l'ensemble. Désormais, depuis le 9 août 2023, n'importe quelle personne peut monter un kit seule, mais celles qui l'ont déjà fait n'ignorent pas qu'il y a des précautions à prendre quant au montage mais aussi par rapport au cadre. Par exemple, qui sait qu'un cadre carbone année 2015 avec un kit roue arrière

présente des risques de déformation des pattes de fixation par la chaleur du moteur ? Et on pourrait multiplier les risques en fonction du matériau employé pour le cadre, la qualité du freinage, voir l'ancienneté du cadre.

D'autre part, nous le répétons souvent « *En cas de doute, l'assureur se réserve le droit de faire expertiser le véhicule.* » Qu'est ce qui se passera si l'expert écrit dans son rapport que le montage ne correspond pas aux règles de sécurité, par exemple batterie fixée par des colliers de serrage en plastique ?

Nous connaissons des cas de verbalisation pour non-conformité du véhicule avant la parution de ce texte pour vélo électrique non homologué. Sans facture comment prouver que votre montage date d'après la parution du texte car il existe un principe général du droit selon lequel « *la loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif* » (art. 2 du Code civil).

### Les kits de plus de 250 W, les grands oubliés

Pour finir, une question que le texte ne résout pas ce sont les kits de plus de 250 W. Il en existe beaucoup qui sont en circulation sans plaque d'immatriculation, carte grise, assurance spécifique, etc. Et les forces de l'ordre interrogées ne savent pas faire la différence en visuel !

Soyez donc très prudents si vous souhaitez faire le montage vous-même, il faut des photos datées comme preuve de la date du montage. Un montage avec les fixations déjà existantes et en bon état, un porte-bidon métallique pour la batterie ou sur un porte-bagages adapté, etc.

Voilà des questions que vous devrez vous poser et résoudre avant de faire l'achat et le montage par vous-même ! ■

> Texte : Denis Vituel

> Photos : Daniel Cattin et Denis Vituel